

COMMUNAUTE FRANCAISE
Ministère de l'Education, de la
Recherche et de la Formation

1000 Bruxelles, le 7 décembre 1992
123, rue Royale
Tél. : 02/221.88.11

Direction générale
des personnels, des statuts,
de l'organisation administrative
et de l'enseignement spécial

RECOMMANDE

Service du recrutement,
de la sélection et de la promotion
des personnels de l'enseignement
de la Communauté

Pour information

17253 X290

Nos réf : 03/GD/PROM.n°426/TRAV007

OBJET : Personnel directeur et enseignant de la Communauté française.
Fonctions de promotion. Appel aux candidats.

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les emplois correspondant aux fonctions de promotion de directeur d'un établissement d'enseignement secondaire inférieur repris ci-après, sont actuellement vacants :

1. Lycées de la Communauté française :

L.C.F. à BEYNE-HEUSAY
L.C.F. à DISON
L.C.F. à PLOMBIERES-HOMBOURG
L.C.F. à HOUFFALIZE
L.C.F. à MANHAY
L.C.F. à PALISEUL
L.C.F. J. Brismée à QUEVY
L.C.F. à HAVELANGE

2. Etablissements d'enseignement spécial secondaire inférieur :

E.E.Sp.C.F. à AMAY
E.E.Sp.P.S.C.F. à FLEMALLE
E.Sp.P.S.C.F. à MILMORT
E.Sp.P.S.C.F. à SAINT-MARD

Ces emplois peuvent être conférés par promotion aux lauréat(e)s des épreuves conduisant à la délivrance du brevet de direction d'un établissement d'enseignement secondaire du degré inférieur de la Communauté française.

Les membres du personnel intéressés sont invités à introduire leur candidature, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de la Formation

**Direction générale des personnels, des statuts,
de l'organisation administrative et de l'enseignement spécial**

**Service du recrutement, de la sélection et de la promotion
des personnels de l'enseignement de la Communauté**

rue Royale, 123 - bureau 702
1000 BRUXELLES.

La date limite pour l'introduction des candidatures est fixée au 18 décembre 1992, la date de la poste faisant foi.

Les candidats qui seraient intéressés par un ou plusieurs emplois repris à la présente, sont invités à introduire leur candidature en prenant soin, dans ce cas, de numéroter ces emplois dans l'ordre décroissant de leur préférence (compléter à cet effet l'annexe 2).

Aux termes des arrêtés royaux du 22 mars 1969, article 97, et 31 juillet 1969, article 1er C, ces fonctions sont conférées par promotion aux membres du personnel qui, à la date du 18 décembre 1992, répondent aux conditions suivantes :

1. être titulaire à titre définitif, dans l'enseignement de la Communauté française, de l'une des fonctions de recrutement ou sélection suivantes :
 - professeur de cours généraux, professeur de langues anciennes, professeur de morale, professeur de cours spéciaux, professeur de cours techniques, professeur de pratique professionnelle, professeur de cours techniques et de pratique professionnelle dans l'enseignement secondaire du degré inférieur;
 - professeur de cours généraux à l'école moyenne d'application;
 - professeur de cours spéciaux à l'école moyenne d'application;
 - chef d'atelier dans l'enseignement secondaire du degré inférieur;
 - sous-directeur dans l'enseignement secondaire inférieur.

Le titre spécifique exigé est soit le diplôme d'agrégé de l'enseignement secondaire inférieur, soit un titre du niveau supérieur du deuxième degré.

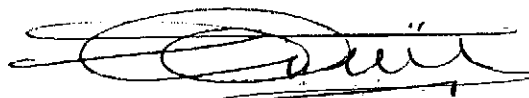
2. exercer une fonction à prestations complètes dans l'enseignement de la Communauté française;
3. compter une ancienneté de service de dix ans au moins;
4. compter une ancienneté de fonction de six ans au moins;

5. être porteur du titre requis pour la fonction visée au 1^o ci-dessus;
6. avoir reçu au moins la mention "BON" au dernier bulletin de signalement;
7. avoir reçu au moins la mention "BON" au dernier rapport d'inspection;
8. être titulaire du brevet de promotion en rapport avec la fonction à conférer.

Les candidatures doivent être introduites conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1, 2 et 3).

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés ci-avant.

Le Directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. NOEL', with a large, stylized flourish above the name.

Georges NOEL

CANDIDATURE à la fonction de promotion de directeur d'un Lycée de la Communauté française ou d'un Etablissement d'enseignement spécial secondaire inférieur de la Communauté française

à renvoyer (par envoi recommandé) au :

Ministère de l'Education, de la Recherche et de la Formation, Service du Recrutement, de la Sélection et de la Promotion des personnels de l'enseignement de la Communauté, rue Royale, 123 - 7ème étage - Bureau 702 1000 Bruxelles :

le 18 décembre 1992 au plus tard

NOM : Prénom :

Adresse : rue n° code postal : localité :

Date de naissance :

Nommé(e) à titre définitif

- à la fonction de - date de l'arrêté de nomination : - établissement où vous êtes affecté(e) (intitulé et adresse complète) :

Le cas échéant,

- fonction exercée actuellement (à titre temporaire, comme faisant fonction, comme chargé de mission, etc...) : - établissement dans lequel vous exercez cette fonction :

Titres et établissements les ayant délivrés :

Langue dans laquelle les titres ont été obtenus :

Ancienneté de **fonction** :
Ancienneté de **service** :
Date du **dernier bulletin de signalement** :
Mention :
Date du **dernier rapport d'inspection** :
Mention :

Joindre :

- **le relevé détaillé des prestations effectuées dans l'enseignement de la Communauté française (document "Etats des services" ci-annexé)**
- **tout élément susceptible d'établir la valeur et les mérites du candidat.**

Date :

(signature)

ETAT DES SERVICES

* * *

Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination exacte et <u>com- plète</u>)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre - Temp. - Stag. - Déf.	Nombre d' heures hebdoma. daires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation